



Notre priorité : votre sécurité

Information préventive de la population des communes de Guénange, de Richemont et d'Uckange sur les risques liés aux activités de l'établissement Air Liquide - Richemont



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Air Liquide**

Présentation



Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 66 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,6 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.



Air Liquide France Industrie à Richemont

Depuis 1959, Air Liquide produit à Richemont de l'**azote**, de l'**oxygène** et de l'**argon**. Ces gaz sont obtenus par **distillation de l'air**. Ils sont principalement fournis aux industries régionales de la sidérurgie, de la chimie et du verre, ainsi qu'aux entreprises agro-alimentaires et aux établissements de santé.



La sécurité est la priorité du Groupe Air Liquide.

Cet engagement se traduit notamment par des études de dangers, des mesures de réduction de risques, le respect des standards de sécurité et des procédures d'exploitation, la formation des collaborateurs et des intervenants. Les plans internes en cas d'incident et les schémas d'alerte sont testés régulièrement.

Les services de l'Etat procèdent à des inspections régulières des installations.

Réglementation

S'agissant des établissements dits SEVESO, la réglementation fixe les seuils à partir desquels le risque nécessite l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

L'obligation d'informer la population sur les risques technologiques est réglementée par les textes suivants :

- Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 (modifié) Risques Majeurs;
- Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005;
- Arrêté ministériel du 10 mars 2006.

Le site Air Liquide de Richemont est soumis aux dispositions réglementaires d'application aux activités à risques, et notamment à l'arrêté préfectoral modifié n°2014-DLP/BUPE-2 du 8 janvier 2014.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été mis en place pour faire face aux risques technologiques liés à la présence du site Air Liquide de Richemont.

Nature des risques

Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur de l'établissement en cas d'accident majeur sur le site d'Air Liquide France Industrie de Richemont sont de plusieurs natures : surpression et toxique.

NATURE DES RISQUES	CONSÉQUENCES
Onde de choc	Effets de surpression : augmentation de la pression de l'air. Réflexe : éloignez-vous des vitres.
Dispersion d'un nuage cryogénique (nuage de gaz à très basse température)	Effets toxiques : diminution ou augmentation de la teneur d'oxygène dans l'air Réflexe : arrêtez les ventilations et les climatisations

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

→ Le dispositif ORSEC

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet.

→ Le PPI

Le PPI est inclus dans le dispositif ORSEC. Il consiste en une réponse anticipée pour gérer les conséquences sur la population d'un accident survenant sur un site industriel.

Le PPI prépare, selon les risques identifiés, les mesures de protection, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs concernés :

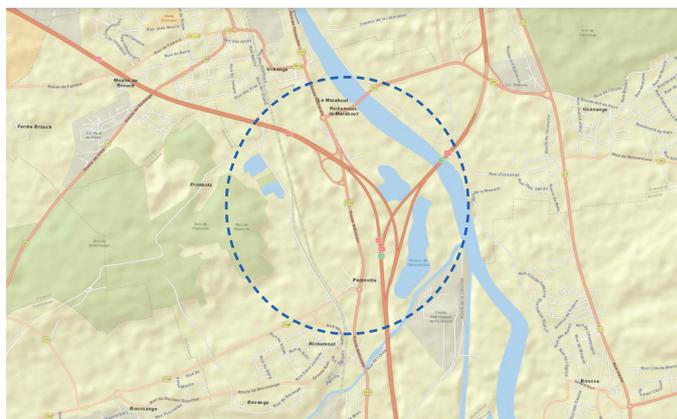
- **Air Liquide** dispose de moyens de lutte contre le sinistre dans son plan d'opération interne. Le PPI précise les obligations en matière d'alerte et d'information des autorités et des populations voisines ainsi que les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident évoluant très rapidement.
- **L'ensemble des services de l'Etat** (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre, Préfecture, services de contrôle des installations...) met en œuvre les mesures d'information, de protection, de sauvegarde, de secours aux populations et de lutte contre le sinistre.
- **Les communes** élaborent un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) afin de se préparer à l'alerte, à l'information et à l'accompagnement de la population.
- **Les exploitants de réseaux de transport, d'énergie, de télécommunication.**
- **L'Education Nationale** assure la formation des enseignants et la mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) au sein de chaque établissement scolaire pour assurer la sécurité des enfants.
- **Les médias** sont mobilisés pour garantir l'information de la population.
- **La population**, en appliquant les consignes, assure sa propre sécurité et contribue ainsi au bon déroulement des opérations de secours.

Mode d'alerte et consignes : sirène PPI

En cas d'accident avec risques majeurs pour la population, deux sirènes donnent l'alerte :

- la sirène Air Liquide
- la sirène relais présente sur un bâtiment de la commune d'Uckange.

En complément des sirènes d'alerte, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle et la Gendarmerie peuvent utiliser des moyens mobiles de diffusion de l'alerte.



Ce dispositif consiste en des véhicules équipés de haut-parleurs pour alerter la population du danger et donner les consignes sur la conduite à tenir.

Les consignes sur la conduite à tenir sont énumérées dans la plaquette « les bons réflexes en cas d'alerte » jointe à cette brochure d'information.

Contacts pour informations complémentaires

Air Liquide France Industrie	Tél : 03 82 86 20 11 : 24h/24 Fax : 03 82 86 36 37
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand EST – Unité départementale de Moselle	Tél : 03 54 44 02 80 ✉ ud57.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Préfecture de la Moselle	Tél : 03 87 34 87 34 (standard) Fax : 03 87 32 57 39 - 03 87 34 85 18 ✉ prefecture@moselle.gouv.fr www.moselle.gouv.fr Facebook : Préfet de la Moselle Twitter : @Prefet57
Communes (adressez-vous à votre mairie de résidence)	<ul style="list-style-type: none">● Guénange Tél : 03 82 82 64 39 Fax : 03 82 82 69 30 ✉ guenange.mairie@guenange.com● Richemont Tél : 03 87 71 23 70 Fax : 03 87 71 95 23 ✉ mairie-richemont@wanadoo.fr● Uckange Tél : 03 82 86 36 36 Fax : 03 82 86 19 18 ✉ com@uckange.fr

En cas d'alerte et de sirène

Air Liquide France Industrie	En cas d'alerte, ne téléphonez pas aux établissements Laissez les lignes téléphoniques disponibles pour les secours.
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand EST – Unité départementale de Moselle	En cas d'alerte, ne téléphonez pas
Préfecture de la Moselle	Site internet dédié à la gestion de crise : www.moselle.gouv.fr Facebook : Préfet de la Moselle Twitter : @Prefet57

Cette plaquette est disponible sur simple demande auprès de votre Mairie (ou de l'exploitant concerné).
Elle est mise à disposition des riverains des installations de Guénange, Richemont et Uckange.



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

